



SF ont refusé ma déclaration de succession

Par **OBSTINEE**, le **26/10/2015** à **22:18**

Bonjour,

Il y a 3 ans environs, j'ai voulu déposer la déclaration de succession suite au DC de mon père, et établie par mes soins. Au guichet, les SF me l'ont refusée au prétexte que la veuve étant donataire par donation au dernier vivant, il n'y avait pas de solidarité entre nous. Il fallait obligatoirement que ce soit le notaire qui la dépose.

Qui pourrait me dire ce qu'il en est réellement ???

Merci de votre aide